



DELIBERATION : N° 2025/016

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

Arrondissement de TOULOUSE

Commune de LEVIGNAC

Objet : Budget principal – Affectation du résultat 2024 sur 2025.

Convocation du : 28 mars 2025

Rapporteur : M. David GAILLARD.

Nombre de Membres en exercice : 19

Le 2 avril 2025 à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Stéphane CHARPENTIER, Maire.

Membres présents (17) : CHARPENTIER Stéphane, DE MACEDO Karine, GAILLARD David, MENQUET Céline, SFORZI Olivier, HAAS Nicole, GENSSLER Bernard, BILBAUT Mathilde, COTTIN Antoine, SCHULTZ Isabelle, SENNEGON Stéphane, LECLERC Hervé, DUMAS Mélissa, GERVOT Christian, ZOLLI Daniel, CLUZEL Pascal, MARTIN Déborah.

Etaient absents excusés représentés (02) : FLAIG Béatrice a donné pouvoir à CHARPENTIER Stéphane, GUERIN Sébastien a donné pouvoir à GENSSLER Bernard.

Membres absents excusés non représentés (00) :

Ne prennent pas part au vote (00) : .

Nombre de votants : (19)

Secrétaire de séance : Céline MENQUET

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
- Considérant que le compte administratif présente un excédent cumulé d'exploitation de **+747 148.83 €** et un excédent cumulé en section d'investissement de **+108 983.75 €**.
- Considérant que le besoin de financement de la section d'investissement est couvert directement par le résultat positif de 2024 comme suit :

Excédent d'investissement	+108 983.75 €
Restes à réaliser Dépenses Investissement	133 555.76 €
Restes à réaliser Recettes Investissement	62 625.08 €
Déficit sur restes à réaliser Investissement	-70 930.68 €
Besoin de financement	+ 38 053.07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat 2024, au BP 2025, comme suit :

- au compte de recettes 1068 – réserves 297 148.83 €
- au compte de recettes 001 – résultat investissement reporté 108 983.75 €
- au compte de recettes 002 - résultat exploitation reporté 450 000.00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour : 18
 Contre : 00
 Abstention : 01
 Ne prend pas part au vote : 00

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré le 2 avril 2025

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La secrétaire
 Céline MENQUET



Le Maire
 Stéphane CHARPENTIER

Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>